



Compte Administratif 2023

Note synthétique

Article L 2313-1 du CGCT - Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.



SOMMAIRE

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS	P. 2
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P. 2
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	P. 5
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	P. 7
LES BUDGETS ANNEXES	P. 7

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

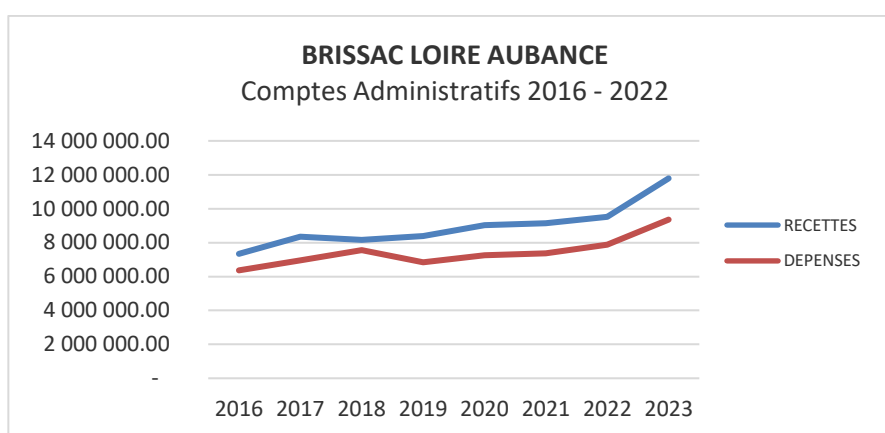
L'EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Brissac Loire Aubance achève son septième exercice avec un périmètre de compétence stabilisé entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022 mais qui évolue en 2023 avec le transfert des salles de sports de l'intercommunalité vers la commune pour une charge nette arrêtée à environ 160 000 € (moyenne triennale).

La comparaison des derniers exercices (2020-2023) est donc difficile. Cependant, une tendance se dessine à la stabilisation de l'excédent, qui connaît une forte hausse en 2023 expliquée par le cumul exceptionnel des dotations de solidarité rurale et de solidarité urbaine, de façon transitoire.

	2019	2020	2021	2022	2023 Provisoire
RECETTES	8 393 550.77 €	9 025 571.77 €	9 140 696.01 €	9 529 270.76 €	11 789 589.90
DEPENSES	6 849 100.78 €	7 264 132.24 €	7 369 534.75 €	7 879 754.34 €	9 357 603.44
Excédent	1 544 449.99 €	1 761 439.53 €	1 771 161.74 €	1 649 516.42 €	2 431 986.46

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques



La hausse des recettes résulte de deux éléments :

- La disposition de la loi de finances 2023 instituant un dispositif transitoire permettant à la commune de cumuler une dotation de solidarité rurale complète avec une partie de la dotation de solidarité urbaine.
- La revalorisation des bases fiscales de 7.1 %

L'année 2023 est marquée par une hausse concomitante des dépenses et des recettes liées en grande partie au retour complet de la compétence sport intercommunale. Les dépenses de fonctionnement sont aussi marquées à la hausse par :

- Les charges de personnel en raison de la poursuite de l'effort de structuration de la collectivité : développement du personnel de France Service, recrutement d'un technicien
- Les charges courantes impactées par l'inflation appliquée aux achats alimentaires, aux fluides

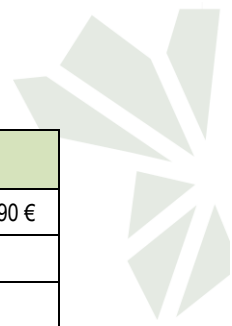
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

👉 Préambule

Elles sont principalement constituées de 2 éléments dont la proportion dans le total des recettes représente plus des trois quarts : l'imposition et les dotations.

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	8 393 550,77 €	9 025 571.77 €	9 140 696.01 €	9 529 151.76 €	11 789 589.90 €
Contributions directes	42,92%	41.22%	41.09 %	44.44 %	37.27 %
Dotations d'Etat	34,61%	32.76%	33.31 %	32.42 %	34.96 %

☞ 013 – Atténuations de charges

Ils correspondent aux remboursements des salaires des agents en arrêt maladie (professionnelle ou non) et en accident de travail.

☞ 042 – opération d'ordre entre section

Elles ont été de deux natures

- L'amortissement des subventions perçues sur des biens amortissables
- La neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (qui porte sur la voirie)

☞ 70 - Produits de services :

Ces produits comptent pour moins de 6 % dans les recettes réelles de fonctionnement. Ils sont composés à hauteur de 80 % des produits liés aux activités scolaires ou périscolaire. L'ensemble des autres produits de service (location de salle, occupation domaine public, accès aux manifestations culturelles...) pèse pour moins de 1 % des recettes globales de fonctionnement.

En 2023, elles sont impactées positivement (article 70323) par la perception de la redevance d'occupation du domaine public d'Orange correspondant à des années antérieures (2021 et 2022) pour 26 000 €.

☞ 73 – Impôts et taxes

Les contributions directes constituent LA RECETTE sur laquelle la collectivité dispose de marges de manœuvres.

Produit des contributions directes	2019	2020	2021	2022	2023
	3 602 234 €	3 710 580 €	3 756 103 €	4 234 789 €	4 394 104 €

Elles évoluent en fonction de trois éléments :

- Le lissage des taux sur 9 ans afin de les harmoniser sur l'ensemble du territoire
Pour rappel le taux moyen pondéré de Brissac Loire Aubance était de :
 - *Taxe d'Habitation : 15,40%*
 - *Taxe Foncière : 21,27%*
 - *Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,32%*
- L'actualisation annuelle des bases opérées par la loi de finances 2023 (7.1 %) a conduit la collectivité à ne pas modifier ses taux en 2023 tout en constatant une augmentation du produit.
- Les taux que la collectivité a maintenu à leur niveau en 2023

☞ 74 - Dotations et participations

Elles représentent un tiers des recettes de fonctionnement et constituent un élément sur lesquelles la collectivité n'a pas de pouvoir.

○ La dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Aujourd'hui, l'arrêt des contributions au redressement des finances publiques se traduit pour Brissac Loire Aubance par une stabilisation de la DGF en euro constant, mais non en euro courant.

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



○ **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**

Auparavant, les communes historiques bénéficiaient toutes de la DSR. Malgré le passage en commune nouvelle à plus de 10 000 habitants, cette dotation a été maintenue. La loi de finances 2022 a renforcé le montant de DSR en 2023, montant qui devrait être la référence des années futures à réglementation constante.

○ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

En contrepartie du renforcement de la DSR, la DSU Brissac Loire Aubance a diminué de moitié.

○ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Autre dotation basée sur la péréquation des territoires, la DNP voit sa baisse stoppée pour repartir à la hausse et retrouver quasiment son niveau de 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	1 404 596,00 €	1 397 640.00 €	1 401 000.00 €	1 401 757,00 €	1 407 249.00 €
DSR	507 037,00 €	507 037.00 €	507 037.00 €	507 037,00 €	1 480 121.00 €
DSU	399 749,00 €	412 531.00 €	421 521.00 €	429 370,00 €	214 685.00 e
Dotation nationale de péréquation	412 000,00 €	451 284.00 €	433 125.00 €	416 963,00 €	426 663.00 e
Global	2 723 382,00 €	2 768 492.00 €	2 762 683.00 €	2 755 127.00 €	3 528 718..00 €

☞ **75 – Autres produits :**

Ils sont constitués de deux éléments :

- Les revenus d'immeubles pour 463 000 €
- La redevance du concessionnaire de la DSP du crématorium (29 000 €)

☞ **77 – produits exceptionnels :**

Ils sont constitués pour 507 955 € de la vente du Mont Rude

Dépenses de fonctionnement

En préambule, il apparaît nécessaire de rappeler que :

- L'association des maires de France et la banque postale ont constaté en novembre 2023 que l'inflation sur un an en juin 2023 pour un « panier communal » était de 7.7 % contre 5.8 % pour les ménages.
- L'année 2023 est marquée par l'arrivée de la compétence sport qui se traduit par la prise en charge directe de l'ensemble des frais liés aux équipements sportifs transférés (les salles de sports) et une diminution de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la CCLLA

☞ **011 – Charges générales**

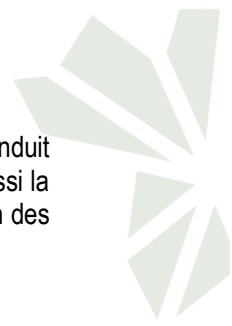
Elles progressent principalement en raison de l'arrivée des installations sportives, mais aussi sous le coup de l'inflation frappant l'alimentations, les fluides, les combustibles...

Dépenses de bâtiment

Le parc de bâtiment compte plus de 100 unités sur l'ensemble du territoire.

Les charges inhérentes au fonctionnement de ces bâtiments représentent environ 15 % du budget de fonctionnement. Ces charges regroupent les frais d'électricité, eau, téléphone, assurance, réparations diverses, ménage, taxe foncière, contrats d'entretiens divers, etc...

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024



L'arrivée en juin 2023 d'un technicien renforce les compétences de la collectivité en la matière et conduit à développé les dépenses d'entretien pour assurer la mise aux normes de ces bâtiments mais aussi la conservation dans de bonnes conditions du patrimoine immobilier. Les dépenses de pur entretien des bâtiments sont ainsi passées de 60 000 € en 2022 à 163 000 € en 2023.

☞ 012 - Dépenses de personnel :

La commune de Brissac Loire Aubance compte 109 agents (64 agents titulaires et 45 agents contractuels) au 31 décembre 2023.

2023 est marquée par :

- Des recrutements : un technicien bâtiment au GTT, une assistance sociale et un agent social pour France Service, un agent en charge de la vie associative au rayonnement soit 5 temps complets.
- La revalorisation du point d'indice et du SMIC

Cette structuration se traduit par une augmentation des charges de personnel qui progresse entre 2022 et 2023 de 12 %, contre 16 % l'année précédente. Ce poste de dépense représentant 50 % des dépenses réelles de la collectivité en 2023.

☞ 014 – Atténuation de produit

Elle est composée de deux part :

- La première qui constitue la participation au fonctionnement des service : Si en 2023, l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la CCLLA est en diminution (de 354 000 à 166 000), la commune a supporté directement les dépenses liées aux salles de sport transférées (entretien, électricité, personnel...).
- La part 2 qui correspond à la régularisation de la participation de la commune en n+1 pour prendre en compte le véritable cout du service de l'année n

☞ 042 – Opérations d'ordre entre section

Elles comprennent :

- 1 205 000 € d'amortissements, qui constituent une dépense de fonctionnement et influent donc sur l'équilibre de cette section qui est aussi une obligation.
- 507 955 € correspondant à la cession du Mont Rude : cette opération est donc neutre en fonctionnement

☞ 65 – Autres charges de gestion courante Les subventions aux associations locales :

Comprenant les indemnités d'élus, le soutien aux associations locales (environ 50 % du global), aux cotisations obligatoires, ce chapitre reste stable.

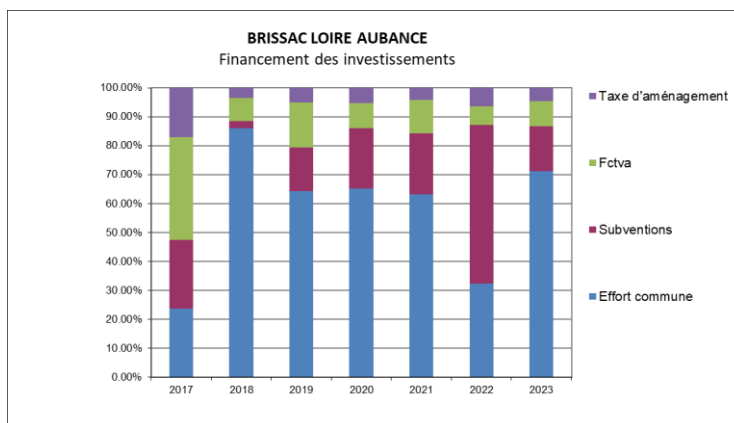
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

☞ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements 2023 sont issues :

- De la Taxe d'Aménagement dépendant des demandes d'urbanisme, et qui se maintient à son plus haut à 140 000 €
- Du Fonds de Compensation de la TVA, dépendant du niveau d'investissement de la collectivité
- Des subventions, dont la perception est généralement postérieure à la période de réalisation
- De l'autofinancement dégagé par la collectivité en section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

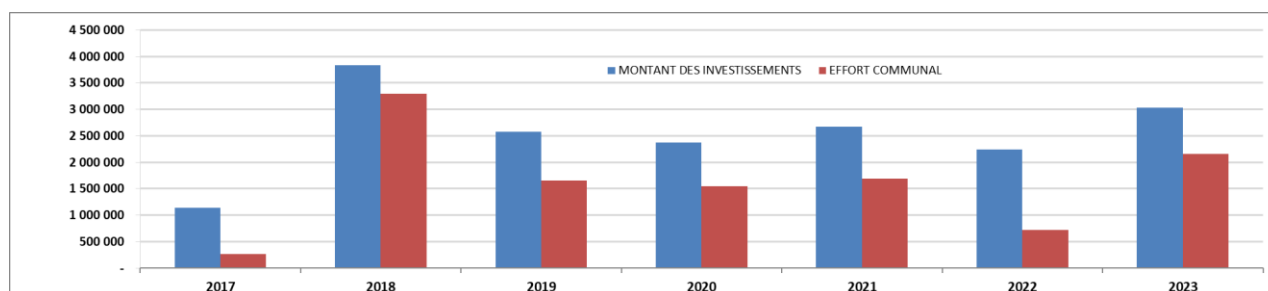


En 2023, l'analyse du financement des opérations d'équipement fait ressortir la prépondérance de l'effort communal (70 %), ce qui semble indiquer sur une période plus longue que cet effort est équivalent à 60 % / 70 % de ces dépenses.

A noter : Sur la période 2020 – 2023, le taux de subvention est de 27 % contre 31 % pour la période 2020 – 2022

👉 Dépenses d'investissement

Après une première année aux réalisations limitées à 1 141 346,45 €, Brissac Loire Aubance a adopté depuis un rythme plus soutenu en investissant en moyenne sur ses 7 années d'existence 2 550 000 €.



En 2023, ce sont 2 460 212.36 € d'investissements qui ont été réalisés avec comme principales opérations :

- Le réaménagement de la mairie des alleuds (340 000 €)
- L'aménagement d'un nouveau cabinet médical à Vauchretien (273 000 €)
- La sécurisation de l'accès des établissements scolaires (252 000 €)
- La poursuite de la réhabilitation du presbytère de Charcé (234 000 €)
- Le gros entretien du patrimoine : bâtiment (199 000 €)

👉 Gestion de la Dette

La capacité de désendettement (ratio de l'en-cours de dette sur le montant de la CAF brute) de la collectivité est désormais inférieur à une année.

Cette donnée peut être rapprochée du ratio cumulé des communes historiques sur l'année 2016 qui affichait 9 années.

	2016 ⁽¹⁾	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	5.03	2.97	2.11	1.71	1.49	0.91
Moyenne des communes de + de 10 000 h	7.40	6.00	7.3	6.2	4.9	nc

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240402-D2024-04-02-12-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Structure de la dette

La dette est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe (96 %).

La dette variable représente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 67 855 € (capital initial de 298 317 €).

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brut représente le montant dégagé en fonctionnement afin d'assurer le remboursement des emprunts et autofinancer les dépenses d'équipement.

	2016 ⁽¹⁾	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	7 275 113,07	8 482 280.21	8 376 310.65	8 933 806.20	10 891 315.18
Dépenses de fonctionnement	6 100 305,54	5 765 537.31	5 771 250.55	6 428 250.85	7 253 745.28
C.A.F. brute	1 174 807,53	2 716 742.90	2 605 060.10	2 505 555.35	3 637 569.90
Capital des emprunts	535 159,46	583 236.11	587 093.45	572 519,57	518 087.56
C.A.F. nette	639 648,07	2 127 251.13	2 017 967.92	2 026 612,76	3 119 482.34

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/coll/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Attribution de compensation	----	418 714.00	441 718.88	569 120,00	569 120.00
-----------------------------	------	------------	------------	------------	------------

La CAF Brute 2023 est marquée par une forte hausse, qu'il convient de relativiser par rapport aux années précédentes. Elle est le résultat de plusieurs éléments conjugués :

- La hausse de la DSR : + un million
- La hausse des compensations fiscales : + 260 000 €
- La neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement : + 512 000 €

Ces trois éléments neutralisés, la variation de la CAF brute ne serait pas positive, mais négative puisqu'elle s'établirait à 1 865 569 €, en retrait de 150 000 € par rapport à 2022 (recul de 7 %).

Cependant, ces éléments devraient persister sur les années à venir. Ainsi, seule la disparition de la DSU (214 000 €) semble devoir être prise en compte, côté recette, pour annoncer une baisse de la CAF brute en 2024.

LES BUDGETS ANNEXES

Le lotissement des Murets (Les Alleuds) est clos avec un excédent de fonctionnement de 5 118.03 €.

Le lotissement de la Chaintre (Saint Saturnin sur Loire) est clos avec un excédent de 393 782.11 €, après avoir remboursé en 2023 l'avance au budget général de 182 000 €.

Les excédents de ces budgets seront reversés au budget général et intégré au résultat de 2023.